

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Au jour de l'an à l'archevêché. — IV Au sujet des études pour les novices: Lettre de Rome. — V La nouvelle préface pour la messe des morts. — VI Mgr Léonard, évêque-élu de Rimouski. — VII Deux images: saint Roch et saint Isidore. — VIII M. Cleinenceau et le clergé. — IX Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche 28 décembre

On annonce :

La fin de l'année;

La Circoncision;

Le saint Nom de Jésus (le 4);

Le premier vendredi du mois;

Dans quelques diocèses, le chant du *Te Deum*¹ aujourd'hui (après la messe, ou au salut), et du *Veni Creator*, jeudi (avant la messe principale).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 28 décembre

Fête des saints INNOCENTS, double de 2e cl.; mém. de Noël; préf. de Noël. — II vêpres de Noël, du capitule des saints Innocents; mém. de saint Thomas et de Noël.

Le jeudi 1 janvier

Fête de la CIRCONCISION, double de 2e cl.; pas de mém.; préf. de Noël. — Aux II vêpres, pas de mém.

Note. — La fête du saint Nom de Jésus a lieu le 4 janvier.²

¹ Depuis le 1er février 1907, il est décidé que l'on doit chanter l'oraison d'action de grâce (devant le saint Sacrement exposé) immédiatement après le *Te Deum*, et non plus la réunir à celle du saint Sacrement qui doit toujours (en dehors des processions des Quarante-Heures) être chantée seule.

² La fête du saint Nom de Jésus se fait maintenant le dimanche qui tombe le 2, le 3, le 4 ou le 5 janvier. Lorsque le dimanche tombe le 1, le 6 ou le 7, on la fait le 2 et dans ce dernier cas, on peut en célébrer la solennité partout le dimanche qui tombe du 14 au 20 janvier, en vertu de l'indult de 1913, ou le dimanche qui suit l'office, en vertu de l'indult de 1852, dans l'église titulaire seulement.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 4 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (de Pierre-fonds); du 4, saint Nom de Jésus (Maisonneuve).²

Diocèse de Joliette. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (Berthier-en-Haut).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (de Batiscan).

Diocèse de Nicolet. — Du 2 janvier, saint Fulgence³ (South-Durham).

Le mardi 6 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Joliette. — De ce jour, l'Épiphanie. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi 30 décembre — Noviciat des Pères Jésuites.
Jeudi 1 janvier — Chapelle des Carmélites.
Samedi 3 " — Noviciat des Oblats.

AU JOUR DE L'AN A L'ARCHEVECHE

A cause de la maladie de Mgr l'archevêque, qui, malheureusement se prolonge, il n'y aura pas, cette année, au jour de l'an, de réception à l'archevêché, ni pour le clergé, ni pour les communautés, ni pour les fidèles.

Communication officielle.

² La fête de saint Fulgence doit maintenant se faire le 2 janvier (avec renvoi de la fête du S. Nom de Jésus au 3) et sa solennité le dimanche suivant, ou si c'est le 6, le 20 janvier.

AU SUJET DES ETUDES POUR LES NOVICES

LETTRE DE ROME

Commission pontificale pour l'interprétation
du code de droit canonique.

Rome, le 16 novembre 1919.

Excellence Illustrissime et Révérendissime,

Au doute proposé par Votre Excellence Révérendissime, touchant le sens des mots " qu'ils (les novices) ne s'appliquent pas à l'étude des lettres, des sciences, ou des arts "... du canon 565 par. 3, à savoir, si, conformément à ce canon, on peut suivre la direction donnée par le décret de la Sacrée Congrégation des Religieux, en date du 27 août 1910, le sous-signé, cardinal président de la commission, répond : affirmativement.

En communiquant cette réponse à Votre Excellence Révérendissime, je suis heureux de lui renouveler l'expression de mes sentiments de très haute estime.

P. card. GASPARRI,

LUIGI SINCERO, *secrétaire*.

Son Excellence Révérendissime

Mgr PAUL BRUCHÉSI,

archevêque de Montréal.

• • •

EXPLICATION DU DÉCRET DU 27 AOÛT 1910

Nous résumons, pour l'intelligence de la consultation et de la réponse donnée ci-dessus, le décret auquel il est fait allusion.

Dans leur réunion plénière du 26 août 1910, les éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation des Religieux ont considéré l'opportunité, pour les religieux, de mêler l'étude à la discipline ascétique pendant l'année canonique du noviciat. La conclusion qu'ils adoptèrent fut celle-ci : un travail intellectuel modéré peut être un véritable repos pour l'esprit du novice absorbé par le soin de sa formation religieuse et fatigué par la monotonie des exercices de piété ; de plus, il est important que le novice ne soit pas exposé à perdre ce qu'il a acquis par l'étude des années précédentes, ce qui arriverait s'il suspendait complètement, même pendant une seule année, le travail intellectuel ; enfin, il est bon que les supérieurs discernent, au début de la carrière religieuse, les qualités d'esprit de leurs sujets, en vue des charges qu'ils assumeront et des fonctions qu'ils auront à remplir.

Pour ces graves raisons, la Sacrée Congrégation des Religieux, par un décret du 27 août 1910, a statué ce qui suit : 1. Les novices pourront, tous les jours, sauf les fêtes, consacrer une heure à l'étude ; 2. Trois fois par semaine, un professeur compétent, vivant dans la maison ou le voisinage, viendra donner son enseignement aux novices réunis comme dans une classe ; 3. Il est entendu que cet exercice scolaire ne doit pas être considéré comme un acte de mortification, mais doit avoir, pour les novices, l'attrait de l'agréable et de l'utile.

Suivent des conseils pratiques sur le choix des matières et des auteurs à étudier, sur la méthode à adopter pour le professeur et l'élève, enfin sur l'importance que les supérieurs doivent attacher au résultat de ces études du noviciat.

LA NOUVELLE PREFACE POUR LA MESSE DES MORTS

LA Sacrée Congrégation des Rites, par son décret du 9 avril 1919, a approuvé et prescrit deux préfaces, l'une pour saint Joseph, l'autre pour les messes des morts. Le texte de ces deux pièces se trouve dans le numéro des *Acta Sanctae Sedis* du 1er mai 1919 à la page 190-191. Nous pensons qu'il sera peut-être utile de donner à nos lecteurs quelques renseignements sur l'histoire de la préface pour les morts.

Remarquons tout d'abord que cette addition est un événement liturgique qui n'est pas sans importance. Depuis un temps immémorial, en effet, disons depuis peut-être dix ou onze siècles, c'est-à-dire depuis le temps où le grégorien est en usage, les préfaces de la messe dans la liturgie romaine sont réduites au nombre de onze, à savoir celles de Noël, de l'Épiphanie, du Carême, des fêtes de la Croix et de la Passion, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, de la Sainte Vierge, des Apôtres, plus la préface commune. Ni le temps de l'Avent, ni le temps après la Pentecôte, ni le Saint-Sacrement, ni le Sacré-Coeur, ni la Dédicace, ni la Toussaint n'ont de préface propre; c'est la préface commune qui sert pour tous ces cas.

Il faut considérer, en outre, que la préface est une des parties essentielles de la messe; elle tient au canon auquel elle sert comme d'introduction, et il faut dire qu'à l'origine, elle ne faisait qu'un avec lui.¹ Une modification, dans la préface a donc une toute autre portée que n'aurait l'addition à la

¹ Nous nous permettons de renvoyer à notre article " Canon " dans notre *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, où nous avons traité cette question.

messe d'un introït, d'un graduel, d'un offertoire ou même des oraisons de collecté, de secrète, de postcommunions.

Nous donnerons le texte de cette préface en entier, afin qu'on en puisse juger, et nous le diviserons en trois membres, car tous ceux qui sont tant soit peu familiarisés avec cette littérature savent que toute préface se compose de trois parties, sans parler du dialogue d'introduction entre le prêtre et les fidèles; l'exorde ou prélude, le corps de la préface et la finale. Disons qu'en termes savants, l'exorde s'appelle protocole initial, le second membre est l'embolisme, le troisième, le protocole final. ²

Vere dignum et justum et, acquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aeternae Deus, per Christum Dominum nostrum.

In quo nobis spes beatae resurrectionis effulsit; ut quos contristat certa moriendi conditio, eosdem consoletur futurae immortalitatis promissio. Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur, non tollitur; et dissoluta terrestri hujus incolatus domo, aeterna in caelis habitatio comparatur.

Et ideo cum angelis et archangelis, cum thronis et dominationibus, cumque omni militia caelestis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus sine fine dicentes.

Nous n'avons rien à dire ici du premier et du dernier alinéa, qui ne diffèrent pas de la préface ordinaire. Comme toujours, le prélude s'adresse, en termes magnifiques, au Père, à qui le sacrifice est offert; la finale fait appel aux anges et sert de transition pour amener le *Sanctus*. ³ Nous nous occuperons uniquement de l'embolisme qui est dans la préface, la partie

² Dom Cagin, dans ses deux ouvrages, *Te Deum* et *Eucharistia*, a disserté ingénieusement sur ce sujet.

³ Je renvoie encore sur ce sujet aux doctes commentaires de Dom Cagin dans les deux ouvrages cités et dans son *Anap. ore primitive*, qu'il vient de publier tout récemment, Paris, 1919.

vraiment caractéristique et lui donne sa signification. On n'a pour s'en convaincre qu'à relire les embolismes de Noël, de Pâque ou de la Pentecôte. Le voici dans sa forme stichométrique :

In quo (Christo) nobis spes beatæ resurrectionis effulsit;

Ut quos contristat certa moriendi conditio,

Eisdem consoletur futuræ immortalitatis promissio.

Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur non tollitur;

Et dissoluta terrestres hujus incolatus domo,

Æterna in coelis habitatio comparatur.

Il y a dans ces phrases une cadence, un parallélisme qui seront perçus même par ceux qui n'ont du latin liturgique qu'une connaissance élémentaire. Quant à l'idée exprimée par ces périodes rythmiques, elle est fort belle et consolante pour les fidèles. C'est dans le Christ qu'a brillé pour nous l'espoir de la bienheureuse résurrection, si bien que les chrétiens, qui sentent comme tous les hommes la tristesse de leur condition mortelle, sont consolés cependant par la promesse de l'immortalité. Car pour les fidèles, la vie ne leur est pas enlevée, elle continue sous une autre forme. L'habitation terrestre qu'est notre corps est dissoute, il est vrai, mais une habitation éternelle au ciel nous est préparée. Il est impossible de donner aux hommes, en face de la mort, une plus grande consolation. Car ce qui en fait l'horreur, c'est qu'elle semble la fin de tout pour ceux qu'elle frappe. L'Église nous crie dans cette préface: *Fidelibus tuis, Domine, vita mutatur, non tollitur*. La mort c'est pour le fidèle une transformation, une renaissance, une résurrection. Il y a ici un écho de ces mots du Christ: *Ego sum resurrectio et vita*, ou encore du texte de saint Paul: *Omnes quidem resurgemus (sed non) omnes immutabimur*. (I Cor., xv, 51.)⁴

⁴ Le *sed non* de la Vulgate n'est pas dans le texte grec ni dans le verset suivant: *Et nos immutabimur*.

Il faut donc se féliciter qu'à la préface commune qui s'applique indifféremment à toute circonstance, l'Eglise ait voulu en substituer une qui s'adapte si bien à la messe des morts. Cette mesure qui vient après d'autres, notamment le privilège des trois messes pour le 2 novembre, prouve que cette dévotion, loin de diminuer, ne fait que grandir, et cette guerre fatale, qui nous a enlevé tant de parents et d'amis, n'est pas pour arrêter ce courant. Il est si puissant qu'il a fait sentir ses remords jusque chez les anglicains, si bien que l'idée de la prière pour les morts, après avoir été si longtemps condamnée par eux comme une abomination, gagne chaque jour du terrain dans le parti avancé. Nous ne pouvons qu'y applaudir, car cette dévotion dans l'Eglise catholique est l'une des plus anciennes, des plus chères et des plus autorisées. Elle implique des dogmes qui sont essentiels dans notre *Credo* et qui contiennent en germe toute la doctrine de la communion des saints. Pour beaucoup, elle sera une porte ouvrant sur le chemin de la vraie Eglise.

* * *

Si nous n'écrivions que pour les profanes, nous pourrions nous en tenir là. Il nous suffirait d'avoir appelé l'attention sur le contenu de la nouvelle préface et la portée de cette addition du missel romain.

Mais ceux qui s'intéressent à l'histoire de la liturgie demanderont davantage et seront peut-être curieux de connaître les origines de cette préface. Curiosité d'autant plus justifiée dans la circonstance que la réponse donnera une petite satisfaction à notre amour-propre national, puisque les origines de cette formule sont françaises, où, si l'on veut, gallicanes.

Tout d'abord, il faut dire que cette préface n'est pas nou-

velle, comme celle de saint Joseph. Elle était usitée dans un grand nombre de nos diocèses de France, et, en particulier, dans celui de Paris. C'est à nos missels que la Sacrée Congrégation l'a empruntée en y introduisant quelques légères variantes. ⁵

Ce qui est plus curieux, c'est que les missels du XIXe siècle avaient eux-mêmes emprunté cette préface à un héritage dont l'origine n'est pas considérée comme bien légitime. On sait assez combien Dom Guéranger, au siècle dernier, s'est élevé contre les livres néo-gallieans du XVIIIe siècle et comment Rome lui a donné raison, si bien que toutes ces liturgies ont été abolies au cours du XIXe siècle et remplacées partout par la liturgie romaine. Or, la préface des morts que nous restitue la Sacrée Congrégation des Rites n'est pas autre chose que la préface des morts de ces missels du XVIIIe siècle. On peut la lire, notamment, dans le missel de Paris, dit missel de Vintimille, publié en 1738, et dont l'auteur est l'acolyte Mésenguy, de douteuse mémoire. ⁶

Il y avait dans ce missel, outre notre préface des morts, celles de l'Avent, du Saint-Sacrement, de la Dédicace, de saint Denys, de la Toussaint, que des liturgistes de bonne marque trouvaient du reste remarquables. La Sacrée Congrégation des Rites aura été de cet avis puisqu'elle nous restitue cette préface.

⁵ L'embolisme français porte: *In quo nobis spem beatae resurrectionis concessisti; ut dum naturam contristat certa moriendi conditio, fidem consoletur futurae immortalitatis promissio... et dissoluta terrestri hujus habitationis domo, aeterna in caelis habitatio comparatur.*

⁶ Voir la critique de ce missel de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, dans Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, Paris, 1880, t. II, p. 315 sq.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises, et ceux de nos liturgistes qu'aurait contristés cet emprunt à une source qui n'est pas parfaitement pure se consoleront, nous l'espérons, quand ils sauront que cette préface peut se réclamer d'une antiquité autrement illustre, celle des liturgies mozarabes et gallicanes. Les gallicans du XVIIIe siècle ne l'avaient pas inventée; ils l'avaient combinée d'après les textes anciens.

On trouve, en effet, dans plusieurs missels du moyen âge, notamment celui de Jumièges, ou dans les préfaces colligées par Muratori, des textes comme ceux-ci: *Qui nobis in Christo... spem beatæ resurrectionis concessisti. . . Quamvis enim mortis humano generi illata conditio pectora humana mentesque contristet, tamen clementiæ tuæ dono, spe futuræ immortalitatis crigimur. . . fidelibus vita mutatur, non tollitur, etc.*⁷

Mais ces textes mêmes sont empruntés à des livres mozarabes et gallicans qui peuvent remonter au XIIe, VIIIe siècle, et même au-delà. La maxime caractéristique *fidelibus vita mutatur, non tollitur* se retrouve ailleurs et jusque dans les actes de saint Symphorien, édités par Dom Ruinart. La discussion de ces analogies nous entraînerait trop loin. Nous n'avons pas voulu faire ici oeuvre d'érudition, mais simplement attirer l'attention de nos lecteurs sur les origines de cette pièce liturgique. Il est intéressant de voir que cette enquête nous fait passer par les livres français du siècle dernier, pour nous ramener, à travers les néo-gallicans du XVIIIe siècle, aux origines les plus lointaines de la liturgie, notamment aux prières des sacramentaires gallicans et mozarabes, où éclate avec tant de force une dévotion tendre et fervente envers les chers défunts.

⁷ Missel de Jumièges, Missel de Fulda, etc. Cf. aussi Muratori, II, p. 356.

Comme le savent tous les liturgistes, et comme Edmond Bishop l'a bien démontré, ce n'est pas du resté la première fois que Rome fait les emprunts à nos liturgies gallicanes.

Faut-il penser que ce n'est là qu'un premier pas et que la Sacrée Congrégation des Rites est disposée à renouveler cette tentative? En tout cas sans parler des livres du XVIIIe siècle auxquels on fera bien de ne pas trop demander, on trouverait facilement dans les livres gallicans, ambrosiens ou mozarabes, qui sont à la portée de tous, dans les éditions de Tommasi, de Mabillon, de Lesley, de Dom Férotin, etc., des collections de préfaces dont quelques-unes sont des documents admirables de la foi et de la piété de nos pères.

FERNAND CABEOL,

abbé de Farnborough.

MGR LÉONARD

EVEQUE-ELU DE RIMOUSKI

L'*Action catholique* de Québec nous apporte (10 décembre) un substantiel article sur le nouvel évêque de Rimouski, Mgr Joseph-Romuald Léonard, jusqu'ici M. le chanoine Léonard, curé de Mont-Joli. C'est un enfant du diocèse. Il est né à Carleton, le 19 août 1876, et, après ses études littéraires et théologiques au séminaire de Rimouski, il fut ordonné prêtre, dans sa paroisse natale, à 22 ans (avec dispense d'âge) le 25 février 1899. C'est le premier prêtre du clergé de Rimouski qui devient évêque. Ainsi que ces dates l'indiquent, il n'a que 43 ans d'âge et 20 ans de prêtrise. Pendant huit ans, au début de sa carrière sacerdotale, en qualité de secrétaire de l'évêché, il a pris part à l'administration dio-

césaine. A deux reprises, en 1905 et en 1912, il fut chargé de la direction du grand séminaire. Depuis 1913, il est chanoine titulaire. Ajoutons qu'après avoir été curé de Saint-Damase de Matane de 1907. à 1912, et de Saint-Octave de Métis de 1913 à 1915, il occupait le poste de curé de Notre-Dame-de-Mont-Joli depuis quatre ans. C'est dire que le nouvel évêque est très au courant de tout ce qui concerne l'administration des paroisses aussi bien que celle du diocèse.

“ Sa Grandeur Mgr Léonard, écrit l'*Action catholique*, apporte au clergé et aux fidèles du beau diocèse, où il est né et où il a toujours travaillé avec un zèle si éclairé, les ressources précieuses d'une belle intelligence, d'un sage esprit d'organisation, d'une modestie éprouvée, d'une expérience féconde en oeuvres et mûrie par un sens judicieux et par un esprit surnaturel, qui feront de lui le pasteur selon le coeur de Dieu. ”

L'évêque de Rimouski, comme l'on sait, exerce sa juridiction sur une très vaste étendue qui comprend les comtés de Rimouski, Matane, Gaspé, Bonaventure, Témiscouata (moins cinq paroisses). Le diocèse compte 145,000 âmes, 96 paroisses et 34 missions, avec environ 170 prêtres.

Il nous est revenu qu'en écrivant à sa vénérable mère, qui vit encore, le nouvel élu disait : “ Ce sera un grand bonheur pour vous, ma mère, votre fils est évêque; mais, pour moi, je vois surtout la croix qu'il faudra porter. ” Ces simples paroles en disent long sur l'élévation et la noblesse de sentiments du successeur de Mgr Langevin et de Mgr Blais. Il a raison. Si honorable qu'elle soit, l'exercice de l'autorité est toujours une charge bien lourde. Mais à ceux qui se confient vraiment en Dieu, Dieu donne sa grâce et ses lumières. Mgr Léonard sera de ceux-là.

Que Sa Grandeur Mgr l'évêque-élu de Rimouski nous per-

mette de lui offrir respectueusement nos meilleurs vœux et nos meilleurs souhaits. A qui sait la porter, la croix de l'évêque, si pesante soit-elle, est toujours une bénédiction. *Jugum suave*, disait Notre-Seigneur, *et onus leve!*

Ad multos annos !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

DEUX IMAGES

SAINT ROCH ET SAINT ISIDORE



AI promis d'en dire deux mots, rien que deux mots

Car il convient de les faire connaître, ces deux images, que vient d'éditer, avec l'*imprimatur* de Mgr l'archevêque, le bon M. Derome. Il nous avait déjà donné une belle image du Sacré-Coeur et une autre de saint Jean-Baptiste. Dans le même genre, et aux mêmes prix modiques, voilà qu'il nous offre un saint Roch et un saint Isidore.

Saint Roch, c'est le saint qu'on invoque pour se préserver des maladies contagieuses. Il a vraiment bonne figure, sur son image, avec son visage tourné vers le ciel, ses mains étendues suppliantes, et, comme de juste, son chien couché près de lui. " Seigneur, dit la prière, par les mérites de saint Roch, préservez votre peuple de toute contagion de l'âme et du corps... "

Saint Isidore, lui, c'est le patron des laboureurs. Il nous apparaît, ployant un genou, les mains jointes, les yeux en haut, vers une vierge qui lui montre l'Enfant-Jésus, cependant qu'un ange, au fond du tableau, conduit ses boeufs et continue ses labours—on connaît la légende! " Souvenez-vous, expose la prière, ô saint Isidore, que vous vous êtes sanctifié dans la vie champêtre; aidez-nous à nous y sanctifier nous-mêmes... "

Tout cela, c'est très simple, très pieux et édifiant. Ce serait une bonne idée de répandre ces images à profusion. La piété de notre peuple s'en trouverait alimentée. Les bonnes coutumes s'affermiraient. L'esprit de foi se maintiendrait. Et qui de nous, parmi les prêtres, ne le désire ardemment pour le bien des âmes?

E.-J. A.

M. CLEMENCEAU ET LE CLERGE

L'*Eclair* de Paris publiait récemment une entrevue de M. Clemenceau avec le sénateur Mausservin. Le vieil homme d'Etat aurait tenu le langage que voici :

« Politiquement parlant, mes idées ont été modifiées. Non pas que j'aie abandonné mon idéal démocratique, mais mes vues sur leur mode d'application et sur leur réalisation ont été grandement changées. Autrefois j'avais à l'égard du clergé une grande méfiance. Je lui reprochais de mettre obstacle à notre liberté de penser, même de persécuter nos libertés. Dans le premier temps de la guerre, je visitais les tranchées et je demandais aux soldats en leur pointant le chapelain : « Ne vous ennuie-t-il pas ? » — Ces soldats me répondaient invariablement : « Nous ennuier ! bien au contraire, il est brave, bon, dévoué, très gai, nous l'aimons tous beaucoup. » — Bien souvent des régiments m'ont demandé de faire décorer leur chapelain pour actes de bravoure et de dévouement. Et, les prêtres que je décorais, je les félicitais de tout mon cœur. Car je suis d'avis qu'un homme qui se rend utile et rend service à son pays doit être considéré comme un bon serviteur de la démocratie, ceci en mettant de côté les opinions religieuses et politiques. »

Cette déclaration, venant d'un homme tel que Georges Clemenceau, est certainement fort intéressante.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

MESSES DE NOEL

Peut-on dire des messes basses, la nuit de Noël, dans une chapelle publique où l'on conserve le saint Sacrement ?

On ne le peut pas, à raison de la nature de l'oratoire, ni de la consécration du saint Sacrement. Si un prêtre a le privilège personnel de dire ses messes la nuit, il pourra les y célébrer, si son indult ne le restreint pas aux chapelles privées. Mais si l'on parle du privilège accordé par le décret du 1 août 1907, on ne le peut pas.

Ce décret en effet a été donné pour favoriser les communautés et les chapelles qui, jusque-là, n'avaient pas droit à la messe de nuit, même chantée. Comme la plupart des personnes qui habitent ces communautés ne peuvent facilement se rendre dans une église où l'on chante la messe cette nuit, le pape a voulu les privilégier en leur permettant d'avoir trois messes basses dans leur chapelle, pourvu qu'elles aient déjà la permission d'y conserver le saint Sacrement. Il permet de plus d'y distribuer la communion. Enfin, les personnes étrangères qui y seraient admises par faveur peuvent également y communier et, de plus, y satisfaire au précepte, tout comme les membres de la communauté. On peut lire ce décret du Saint-Office dans l'*Ami du clergé* de 1908 (vol. XXX), p.206.

Comme on le voit, il n'y est nullement question des chapelles publiques qui ne sont pas des chapelles de communautés. On ne saurait donc, sans agir arbitrairement, appliquer ce privilège à des églises auxquelles l'autorité législative n'a nullement songé.

Il faut s'en tenir à l'analyse qui est faite de ce décret dans l'ordo provincial, p. 177.

Comment, aux messes de Noël, le prêtre doit-il se purifier les doigts? Se servira-t-il de vin et d'eau, ou de vin seul, ou enfin d'eau seule? Et dans le premier cas, est-ce le servant ou le diacre qui versera le vin et l'eau sur les doigts du prêtre, ou le prêtre se purifiera-t-il dans un vase placé sur l'autel, dans lequel le servant ou le diacre versera le vin et l'eau ?

Les auteurs ont autorisé ces diverses pratiques, parce qu'elles étaient en usage à leur époque dans leur diocèse et ailleurs. Mais consultée sur ce point, la Congrégation des Rites a répondu, le 3 juin 1892, à l'évêque de Lintz (Autriche) que le mode qu'elle préférerait et qui était en même temps le plus facile et le plus usité était que le prêtre se purifiât les doigts dans un vase d'eau préparé d'avance et placé sur l'autel. De plus le missel des morts qui nous est parvenu, il y a déjà plus d'un mois, indique ce mode pour le binage du 2 novembre *in vase cum aqua parato digitos abluit*. C'est donc ce que nous avons à faire et nous devons laisser de côté la pratique ancienne de faire verser du vin et de l'eau aux deux premières messes sur les doigts du prêtre. L'eau est mise d'avance dans le vase.

On est libre de prendre, à la troisième messe, cette eau, avec les ablutions, ou de la jeter après les messes dans la piscine. Si on désire prendre cette eau à la dernière messe, il va sans dire que le vase devra être petit; car s'il est grand et contient peu d'eau, on aura de la difficulté à se purifier les doigts, et s'il est rempli d'eau, on n'aimera guère à en prendre une si grande quantité. Le vase ne pourra donc être grand et à peu près rempli d'eau que s'il doit être vidé dans la piscine. On est souvent embarrassé, par de si petits détails, lorsqu'ils sont laissés à l'initiative d'un sacristain qui n'est pas prêtre. J. S.